

90% de la population corse a bénéficié d'une eau de bonne qualité en 2015

Rédigé par Marilyne SANTI le Mercredi 16 Mars 2016 à 00:17 | Modifié le Mercredi 16 Mars 2016 - 00:47

Mardi l'Agence Régionale de la santé de Corse a fait part du bilan 2015 de la qualité de l'eau potable dans les communes de Corse. Un bilan qui révèle que 90 % de La population en Corse a été desservie par de l'eau respectant les exigences de qualité. Un résultat en net amélioration sur les dernières années.

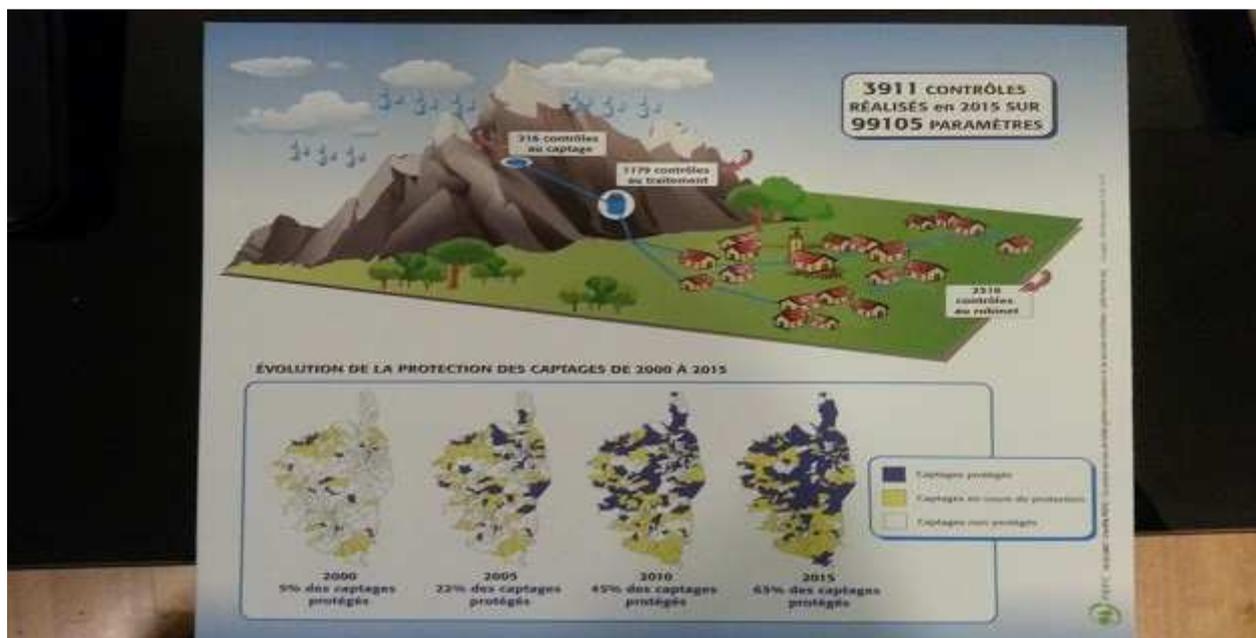


Une eau délivrée au robinet est dite potable quand elle respecte des critères de qualités stricts prévus par la réglementation française et européenne. Elle peut ainsi être bu par tous y compris par les plus fragiles. Cependant avoir une eau potable au robinet est le résultat d'un long processus.

Il faut que la ressource en eau à l'état naturel soit relativement préservée des pollutions, qu'elle subisse ensuite un minimum de traitement pour retirer les Impuretés, qu'elle circule à travers un réseau de canalisations régulièrement entretenues et qu'elle soit contrôlée aux étapes clés de son parcours. C'est le travail des acteurs de l'eau.

Parce que disposer d'une eau potable au robinet représente aussi un enjeu de santé Publique l'Agence Régionale de la Santé veille à organiser la surveillance de sa qualité qui est le contrôle sanitaire prévu par le Code de Santé publique.

Le contrôle sanitaire



Le bilan présenté ce mardi correspond au résultat du contrôle sanitaire réalisé en 2015 sur l'ensemble des réseaux de distribution d'eau de Corse.

Ce bilan s'appuie sur 3 911 contrôles et 99 105 paramètres mesurés en différents points.

216 contrôles ont été réalisés au niveau des ressources en eau à l'état naturel : les captages.

Les analyses pratiquées portent sur de très nombreux paramètres (plus de 200).

1179 contrôles ont été réalisés en sortie des installations de traitement et permettent de s'assurer que l'eau potable produite respecte les exigences de qualité.

Enfin 2516 contrôles ont été réalisés au niveau du robinet des usagers (soit plus de 200 points de contrôle) et permettent de vérifier que l'eau est tout à fait potable et n'a pas subi de contamination lors de son parcours à travers les canalisations.

De nombreux paramètres sont contrôlés pour s'assurer de la potabilité de l'eau. On vérifie notamment l'absence de substances naturelles pouvant être toxiques (comme l'arsenic, le cadmium, l'antimoine...) liées au contexte géologique, l'absence de produits chimiques liés à l'activité humaine (nitrates, pesticides, dérivés d'hydrocarbures...), mais également l'absence de germes dont certains sont pathogènes.

La qualité de l'eau du robinet

De façon générale la ressource en eau potable est abondante en Corse et les captages sont peu pollués (sans toutefois être directement potable). La principale cause de non-conformité serait la présence de germes qui peuvent être à l'origine de pathologies plus ou moins grave et essentiellement digestives.

Si les grandes épidémies hydriques (choléra et fièvre typhoïde) ne concerne pas la Corse la consommation d'une eau non conforme peut conduire à des gastro-entérites voire des hépatites. La cause de la pollution bactériologique est essentiellement le non assainissement des eaux usées ainsi que la présence d'animaux dont les déjections contaminent la ressource.

Le bilan 2015 révèle que 90 % de la population en Corse a été desservies par de l'eau respectant les exigences de qualité. Ce résultat en amélioration sur les dernières années masque des disparités fortes corrélées à la taille des infrastructures d'eau et au mode de gestion.

En effet l'analyse détaillée des résultats souligne que la totalité des réseaux d'eau alimentant d'importants bassins de population délivrent de l'eau potable, tandis qu'une proportion importante de réseaux d'eau alimentant des petits bassins de population (moins de 50 habitants) sont ceux qui connaissent le plus de non-conformité. Il s'agit souvent de réseau d'eau relativement ancien, insuffisamment entretenu et géré. Les solutions d'amélioration sont adaptées à chaque situation. Il peut s'agir d'améliorer une partie des canalisations dégradées, d'installer une chloration automatique, d'améliorer la filtration de l'eau d'améliorer la protection de l'environnement autour du captage etc...

Cela relève de stratégies d'investissement d'entretien et de gestion à échelle des collectivités responsables des réseaux d'eau. En tout état de cause il serait nécessaire de confier cette mission à des agents formés qui assureraient une supervision régulière des installations d'eau.

C'est pourquoi pour les collectivités de faible importance, la compétence eau mérite d'être mutualisée.

La protection des captages

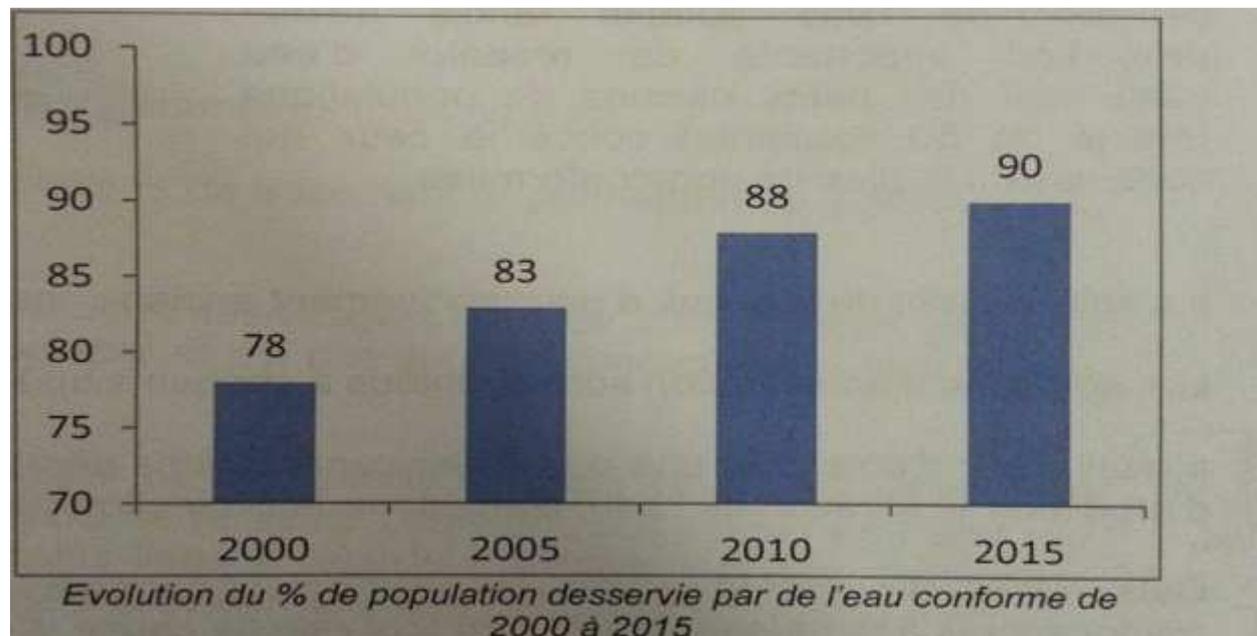
La démarche de protection des captages et une procédure administrative en plusieurs étapes qui aboutit

à un arrêté de déclaration d'utilité publique. L'objectif de cette procédure est de maîtriser le foncier dans l'environnement des captages d'eau, pour éviter l'arrivée de sources de pollution, pour garantir sur le long terme la qualité de l'eau et réduire au maximum le recours au traitement.

Autour des captages d'eau potable protégés, les activités polluantes (route, assainissement, installations industrielles, élevage intensif...) sont interdites dans l'environnement immédiat et réglementées dans l'environnement proche.

Le bilan 2015 reflète également une évolution favorable dans la mise en œuvre des périmètres de protection des captages, puisque 63 % des 1 150 captages utilisés pour l'eau potable bénéficient d'une déclaration d'utilité publique de protection.

La qualité de l'eau un travail collectif au long cours



En 2000, 78 % de la population corse était desservi par de l'eau conforme. Ce chiffre est de 90 % en 2015. Ce bilan 2015 est le reflet des investissements importants réalisés sur plusieurs années par les collectivités et les financeurs publics dans l'agence de l'eau, les conseils départementaux et la collectivité territoriale de Corse.

Il est aussi le témoin de l'engagement mené au quotidien par les gestionnaires de l'eau public ou privé des laboratoires d'analyses et les acteurs de l'eau au sens large au profit de l'utilisateur souligné par l'ARS.

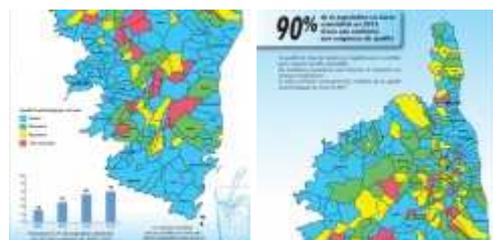
Des résultats accessibles au public

Chaque résultat d'analyse est adressé à la commune concernée qui se doit de l'afficher. Un bilan annuel par commune est également adressé lequel est joint traditionnellement à la facture d'eau.

Les résultats sont disponibles sur Internet :

www.ars.corse.sante.fr pour ce qui concerne les bilans annuels par commune

www.eaupotable.sante.gouv.fr pour ce qui concerne l'ensemble des résultats du contrôle sanitaire des eaux.



Source :

<http://www.corsenetinfos.corsica>